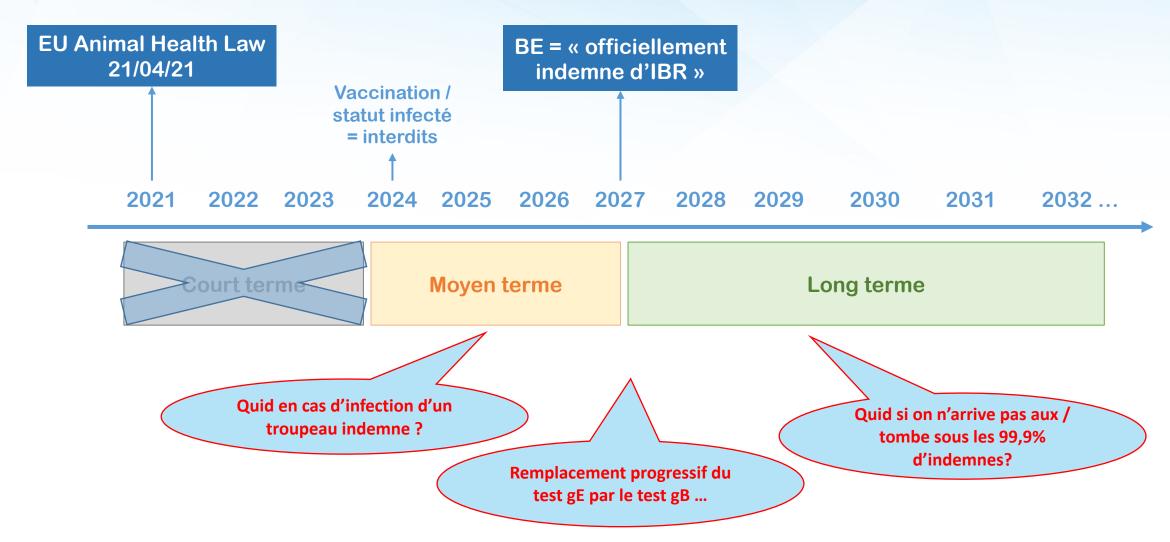


### Perspectives à moyen et long terme





#### Perspectives ...







#### Quid d'un troupeau infecté après 2024?

- ⇒ Suspension du statut « indemne »
  - Procédures de confirmation
- ⇒ Si infection confirmée
  - Attribution du statut « infecté »
  - Notification EU (>=2027)
  - Bilan gB/gE
    - Prise en charge des tests par le FS
  - Enquête épidémiologique
    - Etablissement de la liste des cheptels de contact
    - Avertissement des détenteurs / vétérinaires concernés
    - Sondage de contrôle à réaliser dans les 30 jours





#### Quid d'un troupeau infecté après 2024?

- ⇒ Résultat du bilan
  - Moins de 10 % de gE+
    - Réforme dans les 2 mois
  - Plus de 10 % → 2 options

#### **Option 1**

Stamping out + compensation FS

Û

Récupération du statut indemne par « repeuplement » d'un troupeau après vide sanitaire

#### Option 2

Vaccination dite « d'urgence » + Réformes des gE+ étalée sur 4 ans

Statut TRP « infecté dérogatoire »
Bilan complet annuels

Si circulation virale → Retour option 1

Elimination des derniers gE+ pour le 48ième mois

2 années « Assaini - A »

Année 7 : Ré-acquisition du statut indemne

Nombre limité de troupeaux par an





## DEFI: Rester sous les 0,1 % (et les 0,2 %) de bovins (troupeaux) « non indemnes »

- $\Rightarrow$  BE = 2 450 000 bovins x 0,001 = 2450 bovins
- ⇒ Troupeau « moyen » = 97 animaux → 26,6 troupeaux ≈ 27 troupeaux
- ⇒ Max. 4 à 5 nouveaux troupeaux en statut « infectés dérogatoires » / an

Nbre d'années après perte statut	Statut TRP	Vaccination	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Année 1	Infecté	Généralisée	4	5	4	5	4	5	4	5	4	5	4	5
Année 2	Infecté	Généralisée		4	5	4	5	4	5	4	5	4	5	4
Année 3	Infecté	Généralisée			4	5	4	5	4	5	4	5	4	5
Année 4	Infecté	Généralisée				4	5	4	5	4	5	4	5	4
Année 5	Assaini	Interdite					4	5	4	5	4	5	4	5
Année 6	Assaini	Interdite						4	5	4	5	4	5	4
Année 7	Indemne	Interdite							4	5	4	5	4	5
Nbre de troupeaux non indemnes							27	27	27	27	27	27	27	
Nombre de troupeaux infectés							18	18	18	18	18	18	18	
Nombre de troupeaux assainis							9	9	9	9	9	9	9	





#### Conditions (option 2)

- ⇒ Uniquement statuts INDEMNES
  - Pas accessible aux « assainis »
- ⇒ > 10 % de bovins infectés
- ⇒ Infection du troupeau non liée à un achat +
- ⇒ Exclusion des troupeaux « à risque »
  - Nombre / % d'achats / an û û
- ⇒ Pas de « faille » de bio-sécurité
  - Procédures de dépistage à l'achat complètes
  - Pas de « trous » dans la traçabilité des bovins achetés au cours des 12 mois précédant l'infection
    - Conseil: Contrôler les indicateurs de traçabilité des bovins achetés
      - → CERISE
      - → CERISE-Mobile ...





#### Destination des bovins (gE+ ou gE-)

- **⇒** Abattoir
- **⇒** Engraissement
  - Transport
    - direct ou
    - via un centre de rassemblement « spécialisé »
  - ... vers un troupeau d'engraissement de veaux
    - → Situé en BE jusque max. 2025
      - Dépendra du statut choisi par ces troupeaux
    - → Situé aux Pays-Bas
      - Tant que NL n'a pas de programme IBR approuvé
  - ... vers un troupeau d'engraissement de veaux
    - → Situé en BE jusque max. 2025
    - → Situé dans un EM sans programme IBR « approuvé »
      - NL
      - ES, PT, IT (sauf provinces du nord-est)
      - PL, SK, HU, SI, HR, ...





#### Destination des bovins (gE+ ou gE-)

- ⇒ Vers un EM avec programme approuvé ?
  - En théorie possible
    - Procédure « exportation »
      - → Quarantaine AGREEE AFSCA
      - → Lot homogène
      - → Test ELISA gE/gB min. 21 j. après l'entrée en quarantaine
- ⇒ Vers un troupeau BE de statut indemne ?
  - En théorie possible
    - Même procédure (quarantaine, etc.)
  - Limité aux statuts « assainis »





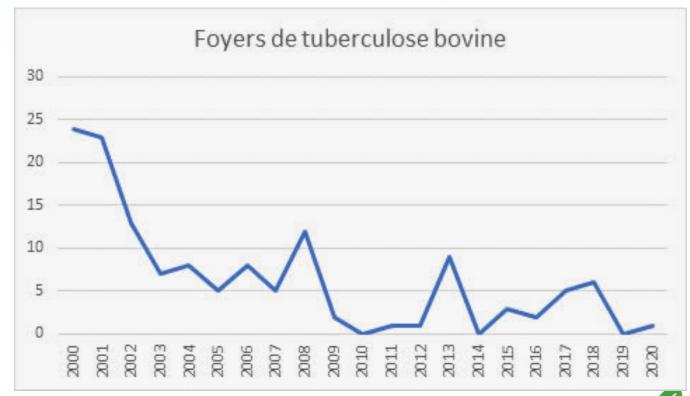
# Impact des infections post-2027 sur le statut national?





#### Il y aura des (ré-)infections...

- ⇒ Officiellement indemne ≠ 100 % BIOLOGIQUEMENT
- ⇒ Cfr tuberculose / brucellose
  - 2003 → BE = indemne





#### Quid si dépassement des seuils?

- ⇒ 2 cas de figure
  - Après 2027
  - Avant 2027
- **⇒ Après 2027** 
  - Probablement « suspension » (pas perte) du statut
    - Impact sur
      - → Possibilités d'exportations
      - → Possibilités de participations aux manifestations internationales
  - Rétrogradation du statut en « Programme approuvé »
    - Protection sur les importations serait maintenue
- ⇒ Avant 2027 ?
  - Dépôt d'une demande de prolongation ?
    - Prolongation du statut BE « programme approuvé » pour 3 ans ?
      - → Prolongation de la protection sur les imports





## Avenir du test ELISA gE?





#### **Animal Health Law**

- ⇒ Test de référence = ELISA IBR gB
  - ELISA IBR gE
    - Réservé aux bovins avec historique de vaccination
- ⇒ Pourquoi?
  - Test ELISA IBR gE
    - Moins sensible (Se = 89%)
    - RISQUE = Non détection de tous les animaux infecté
      - → Résultat « faux-négatif » / troupeaux « faussement indemne »
    - Détection tardive des infections récentes
  - Test ELISA IBR gB
    - Test plus sensible (Se = 99%)
      - → Très peu de « faux négatif »
    - Détection + rapide (18 jours vs 28 j.) des infections récentes





#### Dépistage gE ⇒ Dépistage gB

- ⇒ Evolution progressive mais inéluctable
- **⇒ Avril 2024** 
  - Interdiction de la vaccination dans les cheptels assainis
  - 99,8 % des cheptels
- ⇒ A partir de 2026 (?)
  - ELISA gB sur bovins nés après avril 2024 ?
     ou
  - ELISA gB & gE en fonction du statut du troupeau ?
- ⇒ Quels bovins ?
  - Maintien dans les indemnes « B »
  - Achat d'un bovin issu d'un « indemne-B » (indemne avec >10% de bovins vaccinés)





#### Dépistage gE ⇒ Dépistage gB

- ⇒ Troupeau « indemne EU suivi en gB » = statut I4A
  - Economiquement + intéressant
  - Bovins « non vaccinés »
    - → 1 seul test dans le troupeau acheteur
    - Plus de débouchés
  - Maintien plus léger
- **⇒** Constats
  - Lait de tank : 52 % des I<sub>3</sub> = négatifs en ELISA Ac totaux
  - Passage Indemne<sub>B</sub> ⇒ Indemne<sub>A</sub> sur base d'un maintien gB négatif
- ⇒ Action ARSIA: Tests gB réalisé en // du test gE
  - Achats
  - Maintien gE par tirage au sort de 12-2020 → 12-2021





#### Conclusions

Nouvelle lutte IBR

=

Changements radicaux dans les modalités

 $\hat{\Gamma}$ 

Un changement radical dans les MENTALITES

On ne peut plus miser sur la vaccination

Miser sur la BIO-SECURITE

Enregistrement électronique et centralisation des données liées aux transports

Vérifier les <u>indicateurs</u> de traçabilité / biosécurité dans les applications AVANT l'arrivée des bovins

